

Délibération n° 2025-27 : Création de deux Autorisations de Programme / Crédits de Paiements - Budget Général

A l'unanimité (43 voix POUR), le conseil communautaire

ACTE la création des deux AP/CP suivantes sur le budget général « Construction de l'ALSH du Vernet » et « Construction d'une aire fixe de grand passage »,

ACTE la durée des AP/CP présentés,

ACTE les montants des crédits de paiement des AP/CP à inscrire sur le BP 2025 et les suivants.

Délibération n° 2025-28 : Bilan et modification des Autorisations de Programme / Crédits de Paiements - Budget Général

A l'unanimité (43 voix POUR), le conseil communautaire

ACTE la reprise des crédits de paiement de 2024 non utilisés,

ACTE la modification de la durée des AP/CP de la construction du gymnase de Cintegabelle, de la construction de l'école des arts et de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage,

ACTE la modification des montants de crédits de paiement des AP/CP sur l'exercice 2025 et les suivants.

Délibération n° 2025-29 : Bilan et actualisation des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement - Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets 2025

A l'unanimité (43 voix POUR), le conseil communautaire

ACTE la reprise des crédits de paiement de 2024 non utilisés,

ACTE la modification de la durée des AP/CP,

ACTE la modification des montants de crédits de paiement des AP/CP sur l'exercice 2025 et les suivants.

Délibération n° 2025-30 : Vote des taux d'imposition des impôts ménages pour 2025 - Taxe d'habitation hors résidences principales, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties

A la majorité avec 39 voix POUR et 4 voix CONTRE (Fanny CAMPAGNE-ARMAING, Patricia CAVALIERI D'ORO, Olivier CARTE, Eric DIDIER), le conseil communautaire

DECIDE de fixer pour l'année 2025 les taux d'imposition des impôts ménages comme suit et de les inscrire sur l'état 1259 FPU :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2 % ;

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5.46 % ;

Taxe d'Habitation : 10.70 %.

Délibération n° 2025-31 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 – CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

A l'unanimité (43 voix POUR), le conseil communautaire

DE VOTER un taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) de 32,16 % pour l'année 2025,

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente en charge des finances à inscrire ce taux sur l'état 1259.

Délibération n° 2025-32 : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM) pour 2025

A la majorité avec 41 voix POUR et 2 voix CONTRE (Fanny CAMPAGNE-ARMAING, Olivier CARTE), le conseil communautaire

DECIDE de fixer, pour l'année 2025, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 15.53 %.

Délibération n° 2025-33 : Fixation du produit 2025 de la taxe GEMAPI

A l'unanimité (43 voix POUR), le conseil communautaire

DECIDE d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 268 624.85 € pour 2025,

CHARGE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente en charge des finances de notifier cette décision aux services fiscaux.

Délibération n° 2025-34 : Détermination des montants à reverser aux communes membres au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour l'exercice 2025

A la majorité avec 39 voix POUR, 2 voix CONTRE (Fanny CAMPAGNE-ARMAING, Olivier CARTE) et 2 ABSTENTIONS (Patricia CAVALIERI D'ORO, Eric DIDIER), le conseil communautaire

DECIDE de voter le montant de la dotation de solidarité communautaire à reverser aux communes membres de la CCBA pour l'exercice 2025 comme indiqué :

Communes	Dotations de solidarité 2025 en €
Auragne	9 166
Auribail	3 852
Auterive	93 427
Beaumont-sur-Lèze	22 675
Caujac	15 750

Cintegabelle	38 365
Esperce	5 954
Gaillac-Toulza	26 570
Grazac	11 381
Grépiac	13 256
Labruyère-Dorsa	4 366
Lagardelle	37 351
Lagrange Dieu	13 762
Marliac	2 378
Mauressac	7 844
Miremont	42 876
Puydaniel	9 515
Venerque	25 158
Vernet	33 354
Total	417 100 €

Délibération n° 2025-35 : Détermination des montants à reverser aux communes membres au titre de l'attribution de compensation pour l'exercice 2025

A l'unanimité (43 voix POUR), le conseil communautaire

DECIDE de voter le montant des attributions de compensation à reverser aux communes membres de la CCBA pour l'exercice 2025 comme indiqué :

Communes	AC 2025 en €
AURAGNE	- 1 993
AURIBAIL	17 215
AUTERIVE	800 941
BEAUMONT-SUR-LEZE	36 033
CAUJAC	- 9 357
CINTEGABELLE	146 271
ESPERCE	- 3 095
GAILLAC-TOULZA	50 178
GRAZAC	23 387
GREPIAC	20 951
LABRUYERE-DORSA	- 3 054
LAGARDELLE-SUR-LEZE	166 134
LAGRACE-DIEU	- 6 421
MARLIAC	2 007
MAURESSAC	9 977
MIREMONT	-210
PUYDANIEL	6 395
VENERQUE	247 924
VERNET	144 810

Délibération n° 2025-36 : Budget général - Adoption du budget primitif 2025

A la majorité avec 39 voix POUR et 4 voix CONTRE (Fanny CAMPAGNE-ARMAING, Patricia CAVALIERI D'ORO, Olivier CARTE, Eric DIDIER), le conseil communautaire

ADOpte le Budget Primitif 2025 du Budget Général de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain tel que présenté ci-dessus.

Délibération n° 2025-37 : Budget annexe Collecte et valorisation des déchets – Adoption du budget primitif 2025

A la majorité avec 39 voix POUR et 4 voix CONTRE (Fanny CAMPAGNE-ARMAING, Patricia CAVALIERI D'ORO, Olivier CARTE, Eric DIDIER), le conseil communautaire

ADOpte le Budget Primitif du Budget annexe Collecte et Valorisation des déchets 2025 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain tel que présenté ci-dessus.

Délibération n° 2025-38 : Budget annexe d'aménagement économique lotissement ATHENA - Adoption du budget primitif 2025

A l'unanimité (42 voix POUR et 1 ABSTENTION : Patricia CAVALIERI D'ORO), le conseil communautaire

ADOpte le Budget Primitif 2025 du budget annexe ZAE lotissement ATHENA de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain tel que présenté ci-dessus.

Délibération n° 2025-39 : Budget annexe Zone d'aménagement économique ERIS - Adoption du budget primitif 2025

A l'unanimité (42 voix POUR et 1 ABSTENTION : Patricia CAVALIERI D'ORO), le conseil communautaire

ADOpte le Budget Primitif 2025 du budget annexe ZAE ERIS de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain tel que présenté ci-dessus.

Délibération n° 2025-40 : Budget annexe office du tourisme intercommunal – Adoption du budget primitif 2025

A l'unanimité (42 voix POUR et 1 ABSTENTION : Patricia CAVALIERI D'ORO), le conseil communautaire

ADOpte le Budget primitif 2025 du budget annexe Office du Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain tel que présenté ci-dessus.

Délibération n° 2025-41 : Versement d'une subvention d'équilibre de 110 000 € du budget général au budget annexe Office du tourisme intercommunal

A l'unanimité (42 voix POUR et 1 ABSTENTION : Patricia CAVALIERI D'ORO), le conseil communautaire

APPROUVE le versement de la subvention d'équilibre de 110 000 € du budget général au budget annexe Office du tourisme intercommunal,

CHARGE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente en charge des finances de procéder à la réalisation comptable.

Délibération n° 2025-42 : Mutualisation du matériel fête – participation des communes au titre de l'année 2025

A l'unanimité (43 voix POUR), le conseil communautaire

APPROUVE le montant de la participation financière des communes pour le financement du service mutualisé « matériel fête » au titre de l'année 2025 tel que présenté :

Communes	Population 2023	Participation 2024
Auragne	460	310,59 €
Auribail	209	141,12 €
Auterive	10 319	6 967,41 €
Beaumont sur Lèze	1 675	1 130,96 €
Caujac	899	607,01 €
Cintegabelle	3 100	2 093,13 €
Esperce	290	195,81 €
Gaillac-Toulza	1 358	916,92 €
Grazac	773	521,93 €
Grépiac	1 052	710,31 €
Labryère Dorsa	303	204,59 €
Lagardelle sur Lèze	3 344	2 257,88 €
Lagrâce-Dieu	569	384,19 €
Marliac	136	91,83 €
Mauressac	510	344,35 €
Miremont	2 795	1 887,19 €
Puydaniel	576	388,92 €
Venerque	2 907	1 962,81 €
Vernet	3 258	2 199,81 €
CCBA	34 533	23 316,76 €

Délibération n° 2025-43 : Création d'un emploi permanent d'attaché territorial

A l'unanimité (43 voix POUR), le conseil communautaire

DECIDE de créer l'emploi permanent de responsable des marchés publics à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 1er juin 2025. Cet emploi sera pourvu par un agent relevant de la catégorie hiérarchique A, de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial,

MANDATE Monsieur le Président à toute fin d'engagement des procédures de recrutement et de nomination correspondantes.

AUTORISE Monsieur le Président à ouvrir les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes.

Délibération n° 2025-44 : Mise à disposition de bâtiments et de personnel pour le service petite enfance, enfance, jeunesse – Remboursement des charges supplétives au titre de l'année 2024 / Approbation des annexes 4 des conventions avec les communes et les syndicats

A l'unanimité (43 voix POUR), le conseil communautaire

APPROUVE le montant des charges supplétives à reverser par la CCBA au syndicat des Coteaux, au syndicat du Rieutarel et aux communes d'Auragne, Cintegabelle, Gaillac-Toulza, Grépiac, Lagardelle-sur-Lèze, Miremont, Venerque et Le Vernet au titre de l'année 2023, tel que présenté ci-dessus et selon les annexes ci-jointes,

DEMANDE aux syndicats et aux communes concernées de délibérer à leur tour dans des termes concordants.

Délibération n° 2025-45 : Versement d'une subvention de fonctionnement au Centre social « Le Foyer d'Auverive » pour l'année 2025

A l'unanimité (43 voix POUR), le conseil communautaire

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 58 269 € au Centre Social « Le Foyer d'Auverive » pour l'année 2025.

Délibération n° 2025-46 : Convention de servitudes avec ENEDIS

A l'unanimité (43 voix POUR), le conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec ENEDIS la convention de servitudes CS 06 jointe en annexe, ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération n° 2025-47 : Convention d'occupation temporaire du domaine privé avec Réseau 31 pour la mise à disposition de locaux au sein du pôle environnement

A l'unanimité (42 voix POUR, Sébastien VINCINI ne participant pas au vote), le conseil communautaire

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine privé à signer avec Réseau 31 pour la mise à disposition de locaux au sein du pôle environnement telle que proposée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.